

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE RUE DE LA GARE

N° 2025-119PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de Monsieur Vincent BURGUBURU, représentant l'entreprise SNATP Sud-Ouest en charge des travaux sur le réseau d'eaux usées pour le compte d'EMMA 40, rue de la Gare, sur accotement en agglomération, sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Vu** la permission de voirie N°2025-T-SGM-3321 délivrée par MACS le 07/10/2025,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société SNATP Sud-Ouest est autorisée à réaliser des travaux sur le réseau d'eaux usées pour le compte d'EMMA 40, rue de la Gare, sur accotement, en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE le 20/10/2025.

ARTICLE 2 : Durant les travaux, le stationnement rue de la Gare sera interdit à tous types de véhicules. Le trottoir côté Est, rue de la Gare, sera fermé par des barrières à la circulation des piétons, un basculement sur trottoir d'en face se fera entre les deux passages piétons en amont et en aval de la rue de la Gare.

ARTICLE 3 : La société SNATP Sud-Ouest est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par la société SNATP Sud-Ouest.

ARTICLE 4 : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par la société SNATP Sud-Ouest.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :

Tyrosse,

- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de
- Mr le Responsable des Services Techniques,
- Service Gestion Voirie de la MACS
- SYNDICAT EMMA, 20 rue de Bobines – 40230 SAINT -VINCENT-DE-TYROSSE
- SNATP Sud-Ouest, rue de Maoucout – 40140 SOUSTONS

Fait à Saint Geours de Marenne, le 17 octobre 2025

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY**

